

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 4 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent, Mme LEBRETON Marie, Mr GRENAT Claude, LASCIOUVE Jean-Claude, Mr GOUYON Gilles, Mme BARBECOT Annie, Mme COMBEMOREL Sophie, Mr BERAUD Christophe, Mme GIRAUDET Stéphanie.

Mme GIRAUDET Stéphanie a été élue secrétaire.

Absents excusés :

AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion de la commission d'aménagement foncier aura lieu le mardi 15 Novembre à 14 heures à la salle des associations.

Plusieurs Conseillers demandent si le bornage à Carton et Lamazière sera fini. La question sera posée au géomètre le jour de la réunion.

PROGRAMMATION FIC 2017

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions au titre du Fonds d'Intervention Communal pour l'année 2017 doivent être déposées avant le 31 Décembre 2016.

Il informe le Conseil que le tableau de programmation 2016-2018 a été déposé en février 2016 pour un montant de 390 000 € HT.

La programmation est la suivante :

Voirie communale pour un montant de 295 300 € sur les 3 ans.

Aménagement salle des fêtes pour un montant de 94 700 €.

Monsieur le Maire propose qu'une réunion de la commission voirie soit faite afin de définir les voiries pour 2017. Il propose que les travaux d'aménagement de la salle des fêtes soient reportés en 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une réunion de la commission voirie le samedi 12 novembre à 9H30. Il donne également délégation au Maire pour le choix final de ces voiries. Il accepte que les travaux d'aménagement de la salle polyvalent soient reportés en 2018.

INTERCOMMUNALITE

Réflexion quant à la désignation des délégués, nous n'avons plus que 2 délégués communautaires. Nous devons lors de la prochaine réunion désigner ces 2 délégués. La Sous-Préfecture a été interrogée pour connaître le mode de désignation.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le siège sera à St Eloy les Mines, le nom de la future intercommunalité sera « Pays de St Eloy », l'élection du président aura lieu le 4 ou 9 janvier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que le nom de la future intercommunalité soit réexaminé.

ECOLE BIOLLET – CHARENSAT - ESPINASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite à une réunion les Maires de Biollet/Charensat/Espinasse ont demandé la mise en place d'une convention, pour que les enfants de St Priest aillent à la maternelle de Biollet avec mise en place d'un ramassage scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour la mise en place d'un transport scolaire pour l'école de Biollet, mais refuse que les enfants de St Priest soient obligés d'y aller. Le Conseil souhaite que le choix soit laissé aux parents. C'est seulement à cette condition que le Conseil Municipal donnerait son accord pour la mise en place d'un transport scolaire.

PRET DU FONDS FORESTIER NATIONAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a souscrit un prêt du Fonds Forestier National le 31/12/1971 pour les parcelles cadastrées A 8, 11, 12 et 13 de la section de Courtine. Ce prêt est remboursé à chaque coupes de bois à hauteur de 50% du montant de la vente. A ce jour, le montant de la créance s'élève à 2 008.23 Euros.

La Direction Départementale du Puy de Dôme nous propose de rembourser cette créance par anticipation, afin de stopper le calcul des intérêts, sachant qu'il n'est pas prévu d'exploitation forestière à court terme. Si nous réglons cette créance, la vente des prochaines coupes de bois sera intégralement reversée à la section.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement de cette créance.

ASSOCIATION « AERO CLUB DES COMBRAILLES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en 2015, celui-ci avait décidé que la location annuelle demandait à l'association serait divisée / deux soit 520 € pour l'année. Mr DUPOUY, Président de l'association demande si cette somme est reconduite pour 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la reconduction de cette somme.

VENTE SECTION MONTPIED

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 18 octobre de 10h à 11h a eu lieu l'élection de la section de Montpied. Mr et Mme DRIEUX ont donné un avis favorable à la vente des parcelles suivantes. Le Conseil Municipal doit valider ce choix par délibération.

ACQUEREUR	PARCELLES	SUPERFICIE	PRIX DOMAINE
DRIEUX Patrice	C 2152	935 M ²	187,00 €
BRASI Colette	C 1685	1 050 M ²	210.00 €
BRASI Colette	C 1676	335 M ²	67.00 €
PROVOST Frédéric	C 1675	456 M ²	91.20 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la vente de ces parcelles.

Motion de soutien en faveur de la production agricole française et contre l'inclusion de toutes denrées alimentaires dans les accords internationaux.

Dans le cadre des négociations du TTIP, la Commission européenne voulait à tout prix obtenir un accord de libre-échange avec les Etats-Unis et le Mercosur. Elle s'apprêtait à brader son élevage en voulant s'adapter à la position protectionniste du Mercosur. Pour le secteur de la viande bovine, une telle position est un non-sens au regard de la baisse de consommation de viande rouge et de la crise économique structurelle d'une ampleur sans précédent.

L'inclusion de la viande bovine dans les accords internationaux serait une véritable provocation pour les producteurs de viande et nouvelle duperie pour les consommateurs. La France doit protéger son modèle et ne pas tolérer l'arrivée sur le marché de viandes issues d'animaux élevés en feed lots et nourris aux activateurs de croissances. La France respecte naturellement le bien-être animal ce qui n'est pas le cas dans les pratiques d'élevage de ces pays.

Ceci est valable pour la plupart des productions agricoles françaises. Un tel accord signerait l'arrêt de mort des Signes officiels de qualité, garants de la qualité et du savoir-faire des producteurs et des filières.

Globalement, la France doit préserver son modèle économique agricole gage de sécurité et de qualité pour les consommateurs qui y sont par ailleurs attachés.

Dans un contexte particulièrement difficile pour les producteurs français,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPORTE son soutien aux revendications portées par les producteurs pour défendre le modèle agricole français.

REFUSE que l'élevage constitue la monnaie d'échange de cet accord commercial.

DEMANDE que la viande et plus largement les productions agricoles soient exclues des accords internationaux afin de protéger plus généralement notre modèle agro-alimentaire.

CONVENTION A.P.A.

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux chiens et chats divaguent sur la commune. La Municipalité doit permettre la mise en fourrière de ces animaux. Il propose la création d'une fourrière pour animaux et souhaite déléguer cette fourrière à l'Association Protectrice des Animaux.

La commune versera annuellement une rémunération de 0.538 € par habitant la première année puis de 0.552 € par habitant la deuxième année et enfin de 0.566 € par habitant la troisième année pour dédommager l'A.P. A des frais qu'elle aura engagés pour la garde des animaux confiés.

Après délibération le Conseil Municipal, à la majorité,

- Décide d'adhérer l'Association Protectrice des Animaux.
- Accepte de verser annuellement une rémunération de 0.538 € par habitant la première année puis de 0.552 € par habitant la deuxième année et enfin de 0.566 € par habitant la troisième année pour dédommager l'A.P. A des frais qu'elle aura engagés pour la garde des animaux confiés.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin de mettre en place ce service.

TRAVAUX 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est urgent de définir le choix du bardage extérieur de la salle des fêtes, les travaux devant commencer début janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, 12 pour FUNDERMAX contre 3, décide de prendre le bardage de type FUNDERMAX.

CIMETIERE

Monsieur Gilles GOUYON informe le conseil que les panneaux indiquant les tombes faisant l'objet d'une procédure de reprise ont été posés le Jeudi 27 Octobre lors du passage de l'entreprise AD Funéraire.

La procédure a été officialisée par l'envoi en sous-préfecture des documents. Elle prendra fin dans 3 ans, délai durant lequel les administrés peuvent se manifester afin de récupérer et d'entretenir une tombe qui fait partie de la procédure.

ZONES HUMIDES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier concernant les zones humides est disponible en mairie pendant 1 mois soit jusqu'au 30 novembre 2016.

D.P.U (Pour information)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le droit de préemption pour les vente suivante a déjà été signé :

Propriétaire	Parcelle	Lieu	Nom de l'acquéreur	Montant
M. BRULLON Jean Michel	A 1122 – 1123 - 1125	JOUHET	M. et Mme DOUILLER Michel Charles Léonard (Lyon)	99 000 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette propriété, aucun projet n'étant envisagé sur ce secteur.

STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de remplacer les buts de foot au stade et les filets. Le devis s'élève à 2 978.60 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer le devis.

AMENAGEMENT LOCAL AU STADE « CLUB HOUSE »

Monsieur le Maire informe le Conseil que les adhérents de la JSSP souhaitent créer un « Club House ». Ils proposent de réaliser eux-mêmes les travaux à partir du moment où la commune paiera les matériaux conformément à une décision du Conseil Municipal.

Les travaux consistent à la construction d'un appentis contre le local existant pour le stockage et à l'aménagement intérieur – isolation – électricité - plomberie – peinture du local actuel. Les portes et les fenêtres de la salle des fêtes seraient récupérées pour être mises dans ce local.

Des devis pour les fournitures ont été demandés à savoir :

Electricité (tableau – chauffe-eau – radiateurs – câbles – inter – prises)	1 500.00 € TTC
Appentis	1 989.58 € TTC
Aménagement intérieur local actuel	2 907.07 € TTC
TOTAL	6 396.65 € TTC

Monsieur le Maire propose que des aides soient demandées à la FFF dans le cadre de l'aménagement de clubs house, financé à 50% ainsi qu'à notre députée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et demande que les dossiers de subventions soient réalisés.

Mme Stéphanie GIRAUDET pose la question suivante : si une autre association fait la même demande, comment doit-on réagir ?

Réponse de Mr le Maire : Nous devrions faire la même chose, mais se sera difficile pour toutes les associations. Il existe aussi une Salle des associations. De tels locaux peuvent aussi être mutualisés et d'autres locaux sont déjà mis à disposition comme l'ancien garage des PTT.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

- Une réunion cantonale aura lieu à la salle de fêtes de Menat **le Samedi 5 Novembre à 9H.**
Mr Bernard FAVIER sera présent.
- Préfecture : Un nouveau sous-préfet a été nommé, **Mr Franck BOULANJON** à cette occasion il procédera à un dépôt de gerbe à l'hôtel de ville de Riom le **Lundi 7 Novembre à 11H30.**
- Célébration de la Saint Geneviève (gendarmerie) aura lieu **le Vendredi 25 Novembre 2016 à partir de 16H30 à Varennes-sur-Morge**, un repas dansant sera servi à l'espace culturel d'Ennezat.
- Collège Bascoulergue : Remise des diplômes (brevet) à St Gervais **le vendredi 25 Novembre à 18H30.**
Mme COMBEMOREL Sophie sera présente si son emploi du temps le permet.
- Département : Invitation **le Lundi 14 Novembre de 9h à 12h** à Chamalières pour le lancement de la démarche MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'isolement des Agés).

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Fossés du Vernadel à déboucher vers chez Mme BUVAT.
- Arbres à tailler à Carton, Visignol, etc... Faire la liste des arbres concernés par la commune et des demandes de devis aux entreprises : MASSON, PINTO, FACCIO. Mme Pierrette ALVES est chargé de ce dossier avec le secrétariat.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSIONS

Voirie, assainissement :

Mr GRENAT informe le Conseil que la commune de Biollet aurait eu droit à des aides suite à la dégradation des chemins par les orages.

Bâtiments communaux :

Mme LUCAS Laurence a pris la location du logement de la boulangerie (F2 43.80 m²) depuis le 1^{er} Novembre 2016. Le loyer mensuel a été estimé à 245.03 €, une délibération doit être prise ainsi qu'un bail.

Monsieur le Maire demande qu'un état de tous les tarifs des loyers soit fait, une décision sera prise par la suite.

Matériel communal :

Le taillage est en cours.

Ecole - Cantine – Garderie - TAPS :

Mme Pierrette ALVES et Mme COMBEMOREL Sophie donne le compte rendu du conseil d'école à savoir :

- Volets roulants à réparer – Mettre des prises internet dans toutes les classes - changement du mobilier de l'école - achat d'un sifflet – achat de haies pour le sport.
- Repas de la cantine à voir (souvent les mêmes).
- Demande de prise en charge du transport par la commune pour la classe de mer.

Information :

Il a été demandé à chaque conseillers pour le bulletin municipal de recenser tous les nouveaux arrivants de leurs secteurs.

Certains conseillers devaient également préparer des articles.

CCAS :

Une réunion aura lieu le mercredi 9 novembre à 20 heures.

Vie communale :

Le téléthon aura lieu le 26 Novembre à la salle des associations. (Concours de belote et repas). Une réunion de

préparation aura lieu le **Lundi 7 Novembre à 19H** salle des associations.

La mise en place de la salle et la préparation du repas aura lieu le vendredi 25 novembre. Les Conseillers devront préparer des tartes.

Cérémonie du 11 novembre : 10h30 devant la mairie, vin d'honneur à la salle des associations.

Maisons Fleuries : 18 participants.

Spectacle de Noël : le 10 décembre à 14 heures.

Tourisme et Patrimoine :

Vergers : Les travaux de défrichements ont été réalisés par l'entreprise ROUCHON. Les plantations auront lieu le 30 novembre et le 3 décembre. Les employés devront aller faire brûler les branches dans le terrain de la station ainsi qu'aider à la plantation du 30 novembre. Il y a 76 arbres à planter.

SYNDICATS

SIRB:

Le prochain comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades Besserve se tiendra le jeudi 10 novembre à VILLOSANGES - 18h30.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil Communautaire aura lieu le 18 novembre à la salle des associations.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal envisage la prise en charge de l'achat du four de la boulangerie. Adapter les loyers ? Modifier l'annonce sur le Bon Coin.
- Voir Mr et Mme FONTENIL Michel pour les cabanons.
- A la demande de Mme CANTOS Ghyslaine : Mr LECUYER Lionel demande si les chemins qu'elle emprunte pour faire ses randonnées peuvent être taillés.
- A la demande de Mr PETIT Éric : Mr GIRAUD Patrice demande si le chemin du Cluzel peut être taillé.
- Mme LEBRETON demande ou en est le dossier de voirie forestière.
- Voir ou en est le devis de la sortie pour la station d'épuration.